

RAPPORT RENSEIGNE PAR L'ORGANISME EVALUATEUR ACCREDITE

1- L'Organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : _____

Adresse : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : _____ Tél. : _____

Fax : _____ Email : _____

Site internet : _____ Référent dossier : _____

2- Synthèse de la visite d'inspection

Justification des critères entraînant une modification de statut de nature à faire varier les totaux obligatoires ou à la carte à atteindre définis dans l'annexe 1 de l'arrêté du 6 juillet 2010.

Nb d'emplacements total : |_|_|_|_|_|

Nb d'emplacements à contrôler : |_|_|_|_|_|

Nb d'emplacements contrôlés : |_|_|_|_|_|

Justification du non respect de l'échantillonnage des emplacements à contrôler :

Catégorie 1* à 5* : Ne pas compléter ci dessous pour une inspection « aire naturelle »

Nb d'emplacements tourisme : |_|_|_|_|_| Nb d'emplacements loisirs : |_|_|_|_|_|

Nb de places de stationnement destinées à l'accueil des autocaravanes : |_|_|_|_|_|

Emplacements « nus » : |_|_|_|_|_|

Emplacements « confort caravane » destinés à accueillir tous types de matériels : |_|_|_|_|_|

Emplacements « grand confort caravane » destinés à accueillir tous types de matériels : |_|_|_|_|_|

Emplacements « confort caravane » et « grand confort caravane » destinés à l'accueil exclusif d'hébergements équipés pour se raccorder à tous les branchements - caravanes; résidences mobiles;

H.L.L : |_|_|_|_|_|

Résultats de la visite d'inspection (Catégorie 1* à 5*) :

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	
c) Nombre de points obligatoires atteint	
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	
h) Nombre de points à la carte atteint	
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non